

Les candidatures concurrentes doivent être déclarées à la DDT de la Dordogne par courrier recommandé avec accusé de réception (DDT - SETAF - CS 74 000 24024 PERIGUEUX CEDEX) ou déposées contre récépissé à la DDT (18, rue du 26ème RI - PERIGUEUX) avant l'expiration du délai de deux mois à compter de la date d'enregistrement. Les demandeurs concurrents pourront obtenir auprès de la DDT les références cadastrales.

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

Registre de publicité en date du 22/12/2022

Date dépôt	Date limite concurrence	Dénomination	APE	APE Pondérée	Communes	Nom du propriétaire	Mode de transfert	Nature des culture
15-déc-22	14-févr-23	BRUT Loïc	23,09	23,09	BOURG DES MAISONS CELLES COUTURES	Grenouillet Jean Jacques	Fermage	Terres & Prés
16-déc-22	15-févr-23	GRANDCHAMP Cyprien	35,83	45,99	BADEFOLS D'ANS BOISSEUILH HAUTEFORT	Grandchamp Gabriel, Grandchamp Eric, SCI les Granchamp	MAD	Prés & Vergers
19-déc-22	18-févr-23	CAIRA Charles	0,40	0,40	PLAISANCE	Poujol Alain	Fermage	Prés
19-déc-22	18-févr-23	GAEC DES LILAS	11,71	11,71	VILLAC	Sambat Jean Marie	Fermage	Terres & Prés
21-déc-22	20-févr-23	KLEIBER Sébastien	1,46	1,46	STE INNOCENCE	Fraboulet Paul	Vente	Terres
21-déc-22	20-févr-23	GREL Olivier	65,82	84,41	ST AMAND DE VERGT ST MICHEL DE VILLADEIX VERGT	Grel Olivier, Grel Philippe et Véronique, Nardou Thierry	Donation	Terres, Prés & Vergers & Pts fruits